

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 JUILLET 2011

N° 4 - 127 / 2011 : CONVENTION D'UTILISATION DE LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-JUÉRY AVEC LE SYNDICAT MIXTE TRIFYL

Pilote : Gestion des Déchets

Autre service concerné : Finances et Budget

Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur,

Depuis 2005, compte tenu de la proximité de l'équipement, il est apparu judicieux de pouvoir conserver l'accès à la déchèterie de Saint-Juéry aux particuliers et professionnels des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint-Juéry et Fréjairolles, et ce dans le but de favoriser le recyclage des déchets.

Le coût d'accès de la déchèterie est établi sur la base de la redevance pour services rendus à des collectivités non membres de TRIFYL, pour les 5 communes sus citées à raison de 100% de la population des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint-Juéry et de 33% de la population de la commune de Fréjairolles. La population de référence est la population DGF au 31 décembre 2010, soit 13 332 habitants.

Le tarif 2011 est de 9,60 € HT par habitant auquel est ajoutée la TVA au taux en vigueur de 5,50%.

Le montant de l'accès à cet équipement s'établit donc pour l'année 2011 à 127 987,20 euros.

Aussi, je vous demande d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

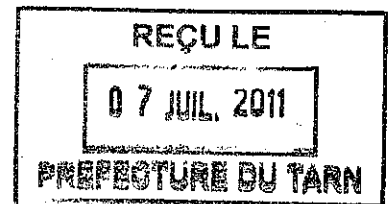
Considérant l'intérêt d'offrir un accès à un équipement de proximité pour permettre le développement de l'apport volontaire de déchets recyclables,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↪ **APPROUVE** la convention ci-annexée,

↪ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention,

↪ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.



Pour extrait conforme,
Fait le 5 juillet 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

